

**Conseil d'École du jeudi 12 novembre 2020 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Membres :

Présents:

Enseignants Vallans : Benoit BIGOT (MS et Directeur), Cécile PAPET (GS), PUJOL Brigitte (PS), PERRINE Stella (enseignante stagiaire).

R.P.E. Vallans: Céline BECK, FRONTEAU Déborah, Elodie CORRE

Municipalité Vallans: Nelly GEOFFROY (Adjointe au Maire et vice-présidente SIVU), Cédric BOUCHET (Maire)

Excusées:

Inspectrice de la circonscription de Niort Marais et Préélémentaire : Mme PARIZOT

D.D.E.N: Lucette RICHAUDEAU

Président de séance: Benoit BIGOT

Les conditions sanitaires liées à la COVID 19 font que le conseil d'école se tient par site d'école et non en RPI.
Le Conseil d'École débute à 18H00.

1.Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2.Vote du règlement intérieur.

Lecture du règlement intérieur.

. Vote du règlement à l'unanimité.

Vallans : modifications concernant les niveaux de classe, l'entrée à l'école le matin, le signalement des absences, les mesures sanitaires.

Les changements dans le règlement intérieur apparaissent soulignés. (voir annexe1).

3.Effectifs des écoles:

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	Brigitte PUJOL 23 PS			23 PS 24 MS
MS / GS	Benoit BIGOT 24 MS			23 GS =
GS /CP	Cécile PAPET 23 GS			70 élèves
CP / CE1		Sébastien GUYOT 16 CP (15) + 7 CE1		16 CP (15) 31 CE1
CE1 / CE2		Laëtitia FEIBEL 24 CE1		13 CE2 11 CM1
CE2 / CM1		Mélanie BUREAU 13 CE2 + 11 CM1		= 71 élèves (70)
CM1 / CM2			Isabelle SIRDEY 16 CM1 + 8 CM2	16 CM1 32 CM2
CM1 / CM2			Marjorie BENOIST 24 CM2	= 48 élèves
Total	70 élèves	71 élèves (70)	48 élèves	189 élèves (188)

Prévision d'effectif pour la rentrée 2021: Vallans : 19 élèves de Petite Section.

5- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

VALLANS :

-Exercice PPMS incendie réalisé le vendredi 18 septembre. Exercice non inopiné. Rassemblement sous le noyer qui s'est déroulé dans le calme pour les classes.

-Exercice PPMS Intrusion réalisé le vendredi 16 octobre.

Conseil d'École du jeudi 12 novembre 2020 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

But : Comment réagir, quelle attitude adopter face à une intrusion de personnes mal intentionnées dans l'école ?

Exercice qui s'est fait sous la forme d'un jeu « cache-cache » dans chaque classe. L'ensemble des élèves s'est mis contre un mur, lumière éteinte, volets fermés pour se montrer le moins possible, exercice réalisé dans le silence.

Exercice qui s'est bien déroulé. Chaque classe a entendu le signal sonore.

Il est rappelé que l'alarme incendie est quasi inaudible dans la classe de Mme Papet lorsque celle-ci se déclenche dans les classes les plus récentes et que toutes les portes sont fermées.

6- Projets :

VALLANS :

- Des rencontres individuelles ont eu lieu courant septembre dans la classe des PS. Mme Pujol a rencontré chaque parent afin d'échanger sur l'entrée à l'école maternelle, permettant de consolider le lien Ecole/famille.

- Le passage de l'infirmière scolaire Mme BREMAUD prévu le 2 novembre sur le thème de l'hygiène auprès des 3 classes a été annulé du fait de l'hommage rendu à Samuel Paty. Une reprogrammation sera demandée. L'infirmière de PMI devrait également venir pour effectuer un dépistage auprès des MS mais celle-ci étant en arrêt de travail les dates ne sont pas arrêtées. L'infirmière n'est pas remplacée.

- Emprunts de livres, en demi groupes, à la bibliothèque municipale chaque semaine. Le protocole sanitaire nous contraint à ne pas y aller avec les enfants.

- Les GS n'iront pas à la piscine cette année car les conditions sanitaires depuis le printemps 2020 font que les services académiques ont annulé des créneaux.

- Un spectacle de Noël est prévu le jeudi 17 décembre à la salle des fêtes de Vallans. Le spectacle est proposé par la compagnie Planet'Mômes. Ce sera un spectacle interactif intitulé « Que d'émotions pour Simon ». Financé par l'Association de cantine de Vallans. Il risque d'être annulé.

. Projet de l'année portant autour de la nature et plus particulièrement des insectes. Un séjour sur 2 jours et une nuitée est en projet pour les élèves de MS GS. Nous reportons le projet de l'année précédente qui n'a pas pu se faire. Ce projet aurait lieu à l'Eco-camping de la Grève sur le Mignon (Charente Maritime). La présentation des lieux, les conditions de vie du séjour ainsi que la thématique du projet seront décrites aux familles plus tard ans l'année. Les élèves de PS iraient également au camping mais pour une sortie à la journée. Séjour réalisable sous condition que les mesures sanitaires le permettent.

7- RASED

- Présence d'un RASED (une psychologue scolaire Mme Beaufigeaud et une maîtresse E Mme JOLY(absente) et une maîtresse G Mme Bescond) au sein de l'école.

VALLANS :

-Observation faite en début d'année dans les 3 classes par la psychologue scolaire.

Conseil d'école clos à 19H30 .

Mme la Présidente du SIVU (1 ex.) D.D.E.N. Vallans (1 ex.) Parents élus au Conseil d'école (1 ex.) M. le Maire de Vallans (1 ex.)

Signatures.

Ecole de Vallans.

Mairie de Vallans

**Conseil d'École du jeudi 12 novembre 2020 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Annexe 1

Ecole maternelle de Vallans 2020-2021

REGLEMENT INTERIEUR

Horaires et surveillance de l'école :

PS/MS/GS/	Lundi, mardi, jeudi vendredi
MATIN	9h00-11h45 (ps/ms) 9h00- 12h00(gs_)
APRES-MIDI	13h15 – 16h30(ps/ms) 13h30-16h30 (gs)

L'accueil a lieu le matin dans les classes à partir de 8h50.

Les élèves qui sont en garderie matin ou soir sont sous la responsabilité du SIVU. Pendant la pause méridienne, les élèves sont sous la surveillance du personnel municipal. A la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de leur famille sauf s'ils vont à la garderie ou prennent le car.

Les enseignants doivent être informés de l'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Tout changement sera indiqué dans le cahier de liaison.

Le transfert de responsabilité entre parents et enseignants a lieu à la porte de la classe pour la classe des PS et aux entrées de l'école pour les MS et les GS.

Absences :

Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents.

Les absences imprévues doivent être signalées le jour même à l'école pour indiquer le motif par mail (ce.0790564J@ac-poitiers.fr) ou par téléphone (05 49 04 80 04).

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'assurer une fréquentation régulière. Les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être obligatoirement présents à l'école maternelle à la rentrée scolaire.

A défaut d'une fréquentation assidue, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits par la directrice ou le directeur d'école après consultation de l'équipe éducative (*Règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques des Deux-Sèvres*).

Santé :

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Il est recommandé aux familles d'être vigilantes par rapport aux poux et de surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Suite aux mesures préconisées dans le protocole sanitaire liées à la crise de la COVID 19, il est demandé aux parents de ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre supérieure à 38 degrés C° ou de symptômes évoquant la COVID 19.

Assurance :

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat.

Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires

l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire :

Il est préférable d'inscrire les noms des enfants sur les serviettes et vêtements pour faciliter les recherches.

Il est interdit d'apporter des jouets et objets de valeur (bijoux, argent ...) à l'école.

Signature des parents :